



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ N° 2019-T-AO-07-00-SPT

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Territoire des Îles Wallis et Futuna

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

- **soit auprès de :**

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16

Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- **soit gratuitement sur le site** <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

La présente consultation porte sur l'amélioration de la 4G du réseau Manuia pour l'introduction du RTTH.

II.2 Type de marché

Marché public de fournitures

II.3 Informations

Marché simple

II.4 Lieux d'exécution

98600 Île de Wallis

II.5 Critères d'attribution

Valeur technique : 70 points

Critère prix : 30 points

II.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.7 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur les fonds propres du Territoire.

III. Procédure

II.1 Type de procédure

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

II.2 Date limite de dépôt des offres :

26 mars 2019 à 12h00 (heure de Wallis)

- soit sous forme papier auprès de :

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
Service des Finances – Cellule des marchés publics
BP 16 – Havelu
98600 WALLIS-ET-FUTUNA

- Soit par transmission sous forme dématérialisée :

Les plis doivent peuvent être adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique (si besoin) sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les candidats sont informés que, pour des raisons techniques, plus le poids du pli électronique est important, plus son dépôt est long. Le candidat doit tenir compte de ce temps de dépôt pour la remise de son pli électronique, avant la date et heure limites de dépôt des plis, fixées sur la page de garde du présent document.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement.

II.3 Délais de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV. Renseignements complémentaires

V.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf